



Direction Aménagement
Programmation

Formes urbaines

n° 2008 / 239



Séance publique du jeudi 24 avril 2008

Convoqué le vendredi 18 avril 2008, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salles des Rencontres, le jeudi 24 avril 2008 à 18h00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :

Brahim ABBOU, Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGÉ CAUMON, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BEN OUARGHA JAFFIOL, Nicole BIGAS, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Michael DELAFOSSE Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Nathalie GAUTIER-MEDEIROS, Jean-Louis GELY, Sophie JACQUEST, Arnaud JULIEN, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Mustapha MAJDOUL, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Nadia MIRAOU, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Martine PETITOUT, Louis POUGET, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE, Alain ZYLBERMAN

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Gabrielle DELONCLE, Georges FRECHE, Françoise PRUNIER, Patrick VIGNAL.

Absents :

Gérard LANNELONGUE.

Quartier ROUTE DE NIMES

Prise en considération d'une opération d'aménagement

Au nom de la Commission, Philippe SAUREL rapporte :

Le secteur de l'avenue François Delmas, anciennement route de Nîmes, axe historique entre Nîmes et Montpellier, est une des entrées majeures de la ville.

Aujourd'hui, cette entrée de ville a fait l'objet partiellement d'un aménagement paysagé de qualité ménageant des circulations douces confortables. Seule la section entre le pont de Castelnaud et l'avenue de la Reine d'Italie est délaissée et peu structurée. La requalification urbaine et paysagère envisagée en bordure de cette section de voie permettra, par le biais d'une opération d'aménagement, de structurer et d'affirmer une image revalorisée d'entrée de ville.

Elle mettra en valeur le patrimoine paysagé des espaces naturels des rives du Lez et proposera de nouvelles formes urbaines dialoguant avec les espaces naturels existants, qui seront préservés. L'ensemble ainsi créé marquera qualitativement l'arrivée dans Montpellier.

La Ville souhaite donc lancer une étude afin de pouvoir réaliser une opération d'aménagement d'ensemble pour exploiter au mieux le fort potentiel de ce secteur.

Afin de prévoir les conditions d'accueil nécessaires à l'ensemble du projet dès les premières opérations, il est nécessaire d'étudier et d'évaluer les conditions qui permettront de mettre en place ultérieurement une opération d'aménagement.

La mise à l'étude du projet au sein du périmètre reporté sur le plan joint, permettra de surseoir à statuer, conformément à l'article L. 111-10 du Code de l'urbanisme sur les demandes d'autorisation de constructions susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement.

Ce périmètre de 19 hectares environ comprend une zone naturelle de 8,5 hectares environ, inscrite au PLU en zone N.

Cette zone naturelle qui est comprise donc dans ce périmètre d'étude, fera l'objet d'une revalorisation dans le cadre du projet et de la mise en valeur du Lez dans ce quartier. De plus, les zones de hameaux seront préservées et intégrées au projet d'ensemble pour donner une cohérence à l'aménagement globale du quartier.

Il s'agit donc, par la présente délibération, de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain de ce secteur de la ville .

En conséquence, il est proposé :

- de prendre en considération le projet d'aménagement sur le périmètre joint en annexe ;
- d'autoriser Madame le maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

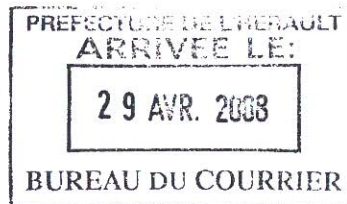
Le Conseil adopte.



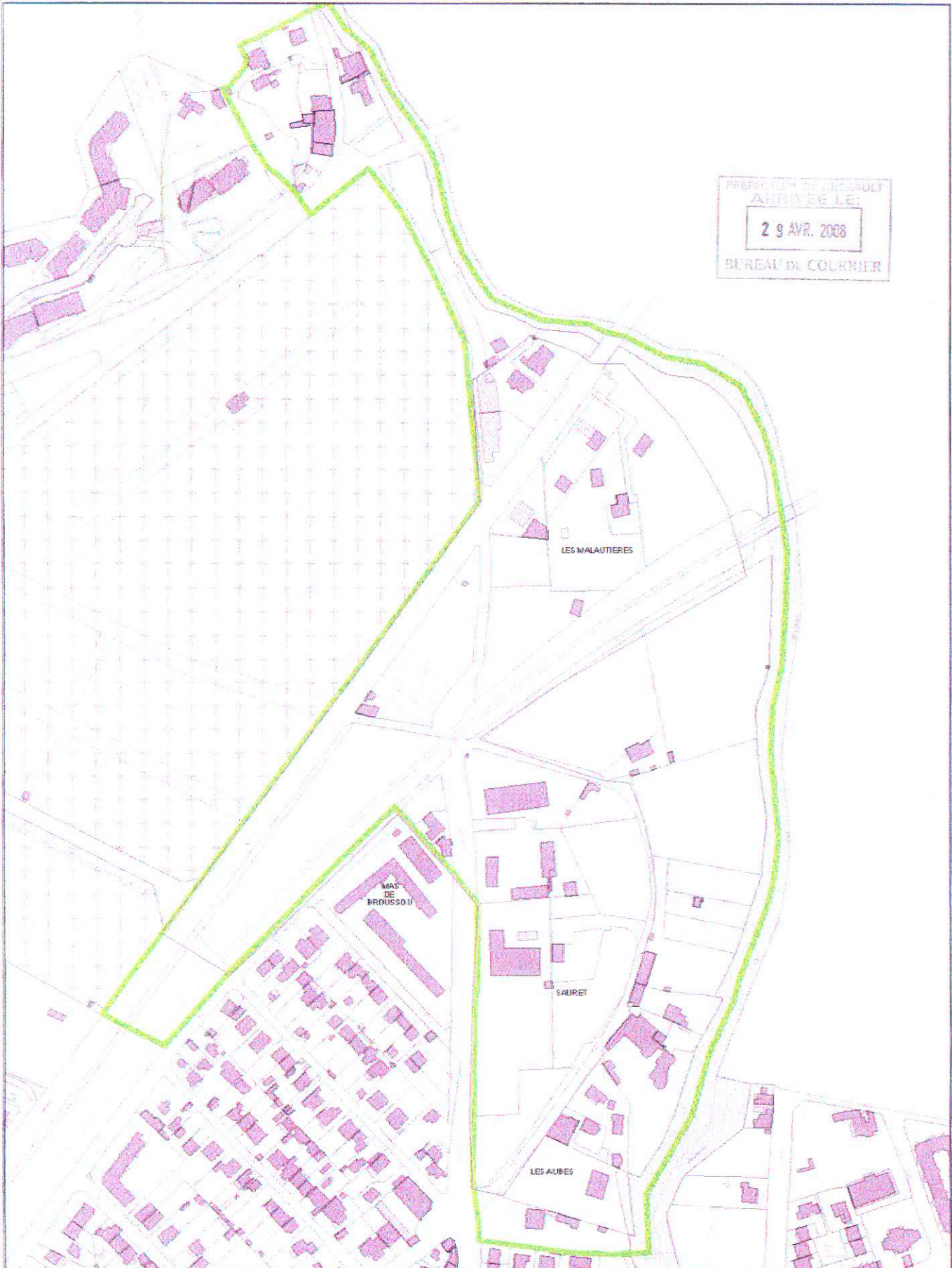
Pour extrait conforme et pour Madame le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué

Philippe SAUREL


Publiée le : 25/04/08




PREFECTURE DE NIMES
ARRIVEE LE:
29 AVR. 2008
BUREAU DE COURNIER



ville de
Montpellier
Direction
Urbanisme
DAP service Formes Urbaines
Septembre 2007

 Périètre Rte de Nîmes

Périètre d'étude - Entrée de ville
Route de Nîmes
(Annexe à la DCM du 24/04/08)


1:2 500
sur A3